

Séance ordinaire du 28 mars 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°28032023D04

Objet : Manifestation communale – candidature à la 75^{ème} édition du Criterium du Dauphiné – ville départ de l'étape du 10 juin 2023

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

VU le code général des collectivités territoriales,

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire.

Exposé des motifs : dans le cadre de sa politique d'animation sportive et de renforcement de l'attractivité du territoire, la commune a souhaité accueillir une étape de l'édition 2023 de la course cycliste du Critérium du Dauphiné qui se déroulera du 4 au 11 juin 2023.

Le critérium est une course ancienne et majeure du calendrier cycliste international qui en est à sa 75ème édition. Cette course est l'occasion pour les grandes équipes et leur chef de file de préparer le Tour de France. Elle réunit un plateau de prestige regroupant les principales formations internationales. Cet événement très médiatisé permettra d'accroître sensiblement la visibilité de la collectivité et d'offrir à ses habitants une manifestation sportive de premier niveau et un temps familial et de convivialité.

La commune accueillera le départ de la 7ème étape de la course, le samedi 10 juin 2023. Cette étape partira du lac de Saint-André.

Les conditions d'accueil de cette course sont déterminées dans une convention conclue avec la société organisatrice Amaury Sport Organisation (A.S.O.).

Au terme de cette convention il est notamment prévu que :

- La société A.S.O. assure, coordonne et contrôle l'organisation sportive, technique et financière du Critérium du Dauphiné,
- La commune fournit à A.S.O. toute l'aide utile pour la réalisation des démarches administratives nécessaires à l'organisation de l'événement, ainsi qu'à sa médiatisation,
- La commune met gracieusement à disposition tous les équipements, matériels ainsi que les lieux et emplacements nécessaires au bon déroulement de l'étape.

Le montant de la participation financière directe de la commune pour cette opération s'élève à 25 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

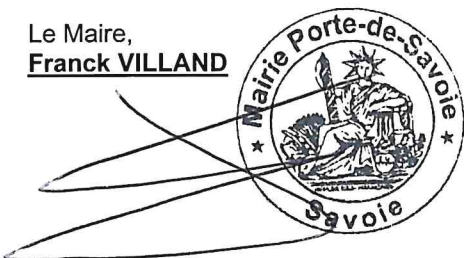
- **APPROUVE** l'accueil par la commune du départ de la 7ème étape de l'édition 2023 du Critérium du Dauphiné,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'organisation avec la société Amaury Sport Organisation ainsi que tous les documents s'y afférents,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD